

# MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE BOULOGNE/MER

-----  
CANTON DE  
MARQUISE

## INFORMATIONS COMMUNALES JUN 2013

### **RAPPEL : LA « COMMUNE DE BAZINGHEN » EST SUR FACEBOOK.**

Rejoignez notre page Facebook dès maintenant, si vous souhaitez prendre connaissance des informations communales et associatives, et consulter les photos prises lors des manifestations.

Le site internet [www.bazinghen.fr](http://www.bazinghen.fr) est aussi à votre disposition pour consulter les derniers bulletins d'informations communales, éditer les plans des sentiers de randonnée, avoir des informations sur l'école, connaître les horaires d'ouverture de la bibliothèque, consulter le tarif de location de la salle communale, se renseigner sur les informations pratiques (carte d'identité, passeport, sortie de territoire, recensement militaire), la vie économique et associative, .....Mettez cette adresse dans vos favoris.

### **DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :**

#### **- LE 11 AVRIL 2013**

- Vote des comptes administratifs 2012, des comptes de gestion 2012, et affectation des résultats (budget principal et budget Estaminet),
- Vote des subventions 2013 aux associations,
- Vote des taux d'imposition 2013,
- Votes des budgets primitifs 2013 (budget principal et budget Estaminet),
- Participation à la ville de Saint Martin Boulogne pour l'achat de livres scolaires aux élèves fréquentant le lycée Giroux-Sannier,
- Renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat fournie pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),
- Renouvellement de la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole,
- Avis relatif à l'enquête publique sur le projet de restauration et d'entretien de la Slack et ses affluents,
- Représentation communale au sein de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps

Le conseil municipal du 11 avril 2013 a été consacré aux votes des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013 sur lesquels la commission des finances s'est penchée le 3 avril 2013. Les conseillers municipaux ont voté :

- un excédent brut 2012 de **47 276.10** € pour l'ensemble des budgets (commune et Estaminet),
- une section de fonctionnement à hauteur de **285 000** € pour le budget primitif 2013,
- une section d'investissement pour le Budget Primitif 2013 à **292 300** €.

Compte tenu de l'augmentation des bases des valeurs locatives à l'échelle nationale à un taux de 1.8%, je n'ai proposé aucune augmentation des taux d'imposition sur les 4 taxes.

Le Conseil Municipal a reconduit le taux des quatre taxes directes locales arrêté comme suit :

<b>Intitulés</b>	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'Habitation	19.24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	10.35 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	25.07 %
C.F.E.	17.53 %

La Commission des Finances lors de sa réunion du 3 avril 2012, a examiné les dossiers de demande de subvention et a émis l'attribution de subventions aux associations suivantes :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant en €</b>
Association Sportive du collège Jean Rostand	50
Association Sportive du collège Saint Martin	50
Association Le Bazing (participation aux cadeaux de Noël des enfants)	550
Association Club de l'Age d'Or	365
Association Comité des fêtes de Bazinghen	1000 (Colis des anciens) + 350 (Convention)
Association Ligue contre le cancer	152
Association Marquise Athlétisme	100 (subvention d'un montant exceptionnel compte tenu de l'organisation du semi-marathon sur la commune)
Association Actishop	50
Association Triathlon (Guillaume BRUNIN)	Bon pour un repas à l'Estaminet de 20 € + une coupe
<b>Total</b>	<b>2 687</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le versement des subventions comme repris ci-dessus.

**NB** : Les membres du centre communal d'action sociale se sont également réunis pour voter le compte administratif 2012 arrêté à 1 465.19 € d'excédent. Cet excédent a été reporté au budget primitif 2013 en section de fonctionnement.

**- LE 23 MAI 2013 :**

- Convention avec la commune de Wissant pour le centre de loisirs 2013,
- Présentation du projet de zonage de la commune de Bazingen dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

**Les délibérations citées sont sur les panneaux d'affichage situés à l'extérieur de la mairie.**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Pour rappel, voici les informations qui vous avaient été communiquées lors du bulletin d'information d'octobre 2012 :

Page 2 sur 12

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

La communauté de communes de la Terre des 2 Caps travaille à l'élaboration d'un PLUi, document d'urbanisme unique à l'échelle du canton avec un seul règlement d'urbanisme. Celui-ci devrait être opérationnel fin 2013.

L'orientation générale en matière d'urbanisation vise à concentrer les nouvelles constructions sur l'Arc Urbain et le Bassin Carrier, soit les communes de Marquise, Rinxent, Ferques, Réty, Landrethun le Nord et Leulinghen-Bernes.

Le nombre total de nouvelles résidences principales d'ici 2024 est arrêté à 1325 avec plus de la moitié (765) réservée à l'entité paysagère Arc Urbain et Bassin Carrier.

Les membres de la commission urbanisme de la commune de Bazingen se sont réunis le 2 août 2012. Concernant l'évolution des zones constructibles sur la commune, ils souhaitent à terme :

- Pour le Baül :
  - faire évoluer la zone 40NAb actuelle en une zone constructible résidentielle,
  - envisager une extension des constructions chemin des bordées vers le moulin de rouge berne,
- Pour le village :
  - maintenir la zone 30NAa en secteur constructible dans le PLUi,
  - envisager une extension des constructions en continuité de la zone 30NAa,
- Pour l'Abbaye : Dans le cadre des polarités, définir cet endroit comme hameau, afin de lui reconnaître une vraie existence et une possibilité de se développer.

Ces demandes ont été transmises à l'intercommunalité en charge d'établir le PLUi. A ce stade de la procédure, nous ignorons si elles seront acceptées.

Un dossier d'élaboration du PLUi est consultable en mairie. Il sert à la concertation avec la population, vous pouvez y apposer vos remarques et observations sur le registre ouvert à cet effet.

La commune de Bazinghen fait partie de l'entité paysagère arrière-littorale dont dépend également les communes de Saint Inglevert, Leubringhen, Audembert et Havelinghen. Pour ce territoire, 198 logements ont été attribués. La commune de Saint Inglevert, définie comme commune « pilote » bénéficie de 31,6% de logements, il reste donc aux 4 autres communes 68.40%, soit sur la base d'une répartition linéaire 17.10%. Soit pour Bazinghen 198 logements X 17.10%, soit environ 34 logements pour les 10, voire 15 ans à venir.

Afin de limiter l'emprise sur les terres agricoles, les textes (SCOT, loi grenelle) interdisent l'extension des constructions au delà des limites des enveloppes urbanisées, imposent de recentrer les habitations et obligent la construction de 17 maisons à l'hectare.

Devant autant de contraintes, il a fallu revoir nos prétentions à la baisse par rapport à l'an dernier, et constater qu'il n'existait qu'une seule possibilité pour notre commune : conforter la centralité villageoise.

Nous avons un village tranquille, rempli d'authenticité, et comme beaucoup je souhaite conserver cette caractéristique qui fait son charme. A la fin de ce mandat, le conseil municipal se doit d'apporter à la future équipe municipale qui sera élue l'an prochain, un espace constructible. La future équipe pourra ensuite demander à revoir les documents d'urbanisme, voire à déclasser certains terrains. Il est toujours plus facile de déclasser que de classer.

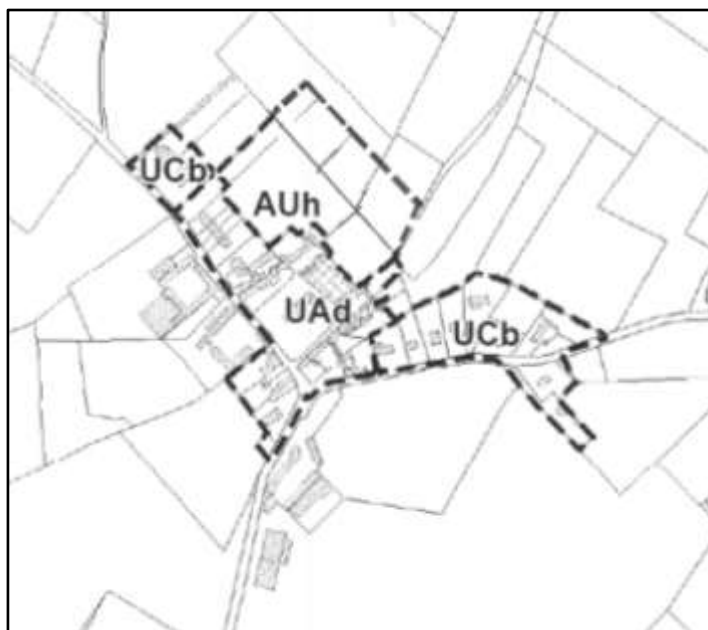
Il faut bien prendre conscience que toutes les communes du territoire se démènent afin d'obtenir un minimum d'espace sachant que 50% de l'espace constructible est octroyé à l'entité paysagère Arc Urbain et Bassin Carrier.

Il serait regrettable aujourd'hui de ne pas se donner les moyens pour que la commune prospère dans des limites acceptables et raisonnables, sur la base de 2 constructions annuelles, sachant que la moyenne des constructions sur la commune depuis 19 ans a été de 2,1 constructions par an.

Je vous rappelle qu'un dossier d'élaboration du PLUi est consultable en mairie. Il sert à la concertation avec la population, vous pouvez y apposer vos remarques et observations sur le registre ouvert à cet effet. Un registre est également disponible à la Communauté de communes et dans les mairies des 21 communes du territoire.

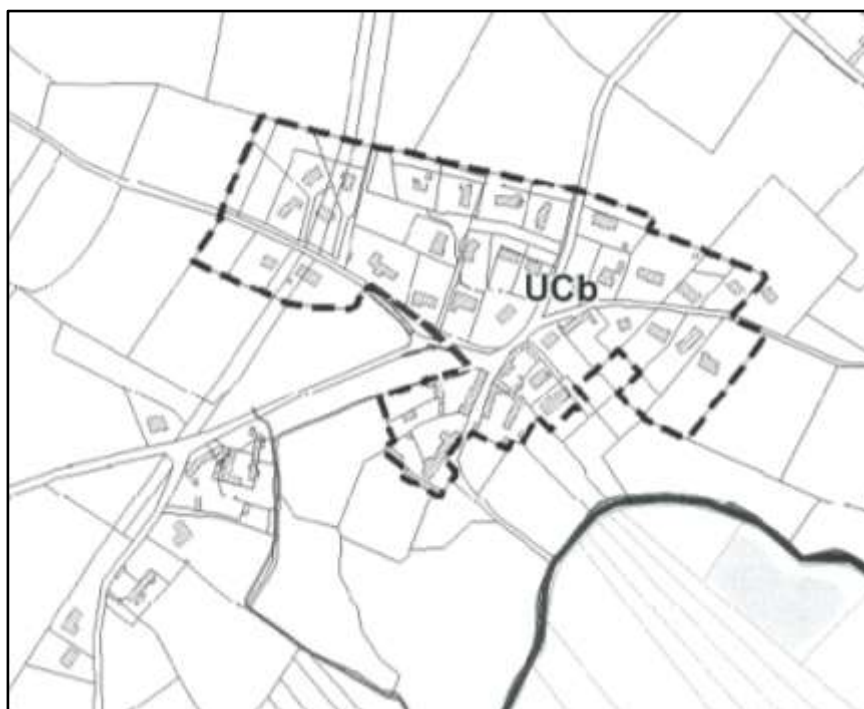


## PROJET DE PLAN DE ZONAGE « LE VILLAGE »

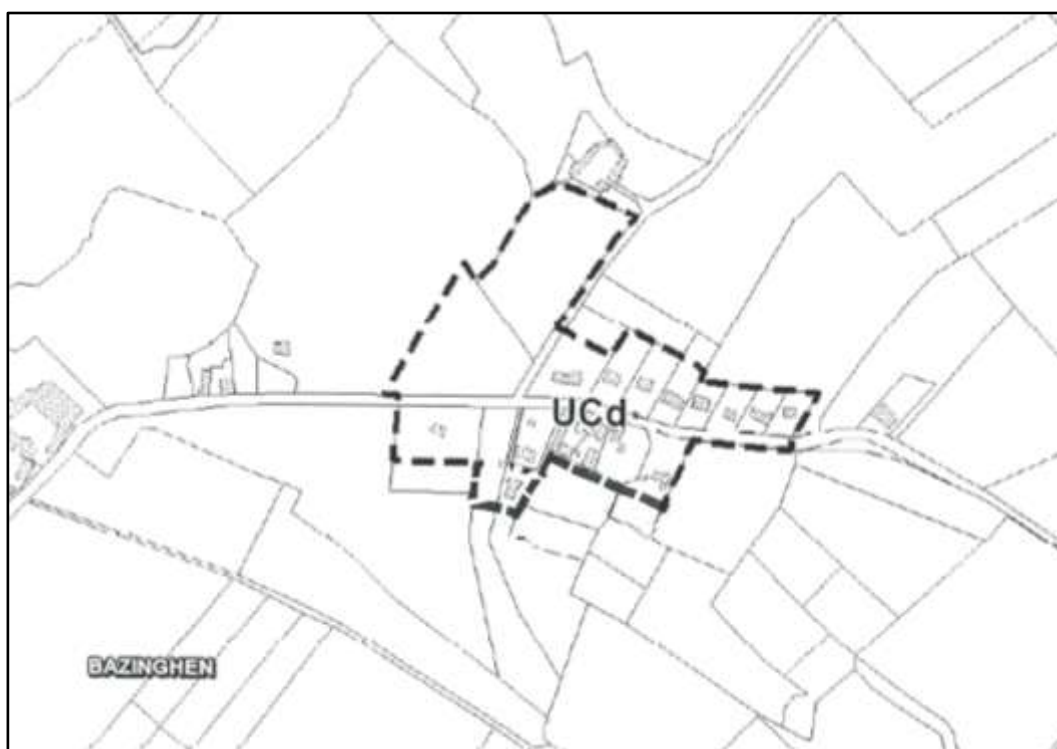


S'agissant de la zone AUh projetée, il sera nécessaire d'en soigner l'insertion paysagère (situation de promontoire)

## PROJET DE PLAN DE ZONAGE « LE BAIL »



## PROJET DE PLAN DE ZONAGE « L'ABBAYE »



### CENTRE DE LOISIRS 2013

Le conseil municipal réuni en séance le 23 mai 2013 a souhaité renouveler la convention avec la commune de Wissant afin de permettre l'accueil des enfants âgés de 3 à 13 ans de la commune dans le cadre du centre de loisirs d'été.

Celui ci fonctionnera du **lundi 8 juillet au vendredi 2 août inclus de 9h30 à 16h45** avec un transport par bus le matin et le soir.

La participation de la commune s'élèvera à environ 11.50 € par jour et par enfant, et la participation des familles est arrêtée à :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| ➤ Tarif allocataire CAF                     |                 |
| Quotient familial inférieur ou égal à 617   | 21 € / semaine  |
| ➤ Tarif non allocataire CAF et allocataires |                 |
| Avec un quotient familial supérieur à 617   | 24 € / semaine  |
| ➤ Tarif MSA                                 | 30 € / semaine  |
| ➤ Résidences secondaires                    | 35 € / semaine. |

L'an dernier, huit enfants de la commune ont participé au centre aéré et deux jeunes de Bazinghen, titulaires du BAFA, ont été recrutés en qualité d'animateur.

Les familles concernées par le Centre de Loisirs 2013 ont reçu une information en boîte aux lettres le 24 mai 2013.

## SEMI MARATHON DE BAZINGHEN : LE 10 MARS 2013

Article et photo de la Voix du Nord du 14 mars 2013

**COURSE PÉDESTRE SEMI-MARATHON DE BAZINGHEN**

## Au terme d'une épreuve sélective, Jérémy Boulogne double la mise



Une course record pour le plus grand plaisir des organisateurs Bernard Dumaine, Régis Rosé et Fred Mahé.

**Jérémy Boulogne (AC Audomarois) continue sa razzia ! L'athlète originaire de Guines s'est imposé ce dimanche pour la deuxième année consécutive, écrasant une nouvelle fois la concurrence, au terme d'une course gérée de main de maître qui le vit au final reléguer son premier poursuivant à près de cinq minutes. Il réalise à l'arrivée un joli chrono**

(1 h 16'49) au vu notamment de la difficulté de l'épreuve, marqué par un dénivelé important et un fort vent de face. « C'est une belle classique de la Côte d'Opale, une course très difficile. Faire la course seul, c'est dur. Il faut avoir un mental d'acier ! », nous racontait-il à l'arrivée.

Une course qui a battu cette année son record de participation rassem-

blant près de 340 coureurs de toute la région pour le semi-marathon et pas moins de 450 coureurs pour l'ensemble des courses proposées (semi-marathon, 8 km, courses jeunes, rando)

**Semi-marathon :** 1. Boulogne Jérémy (AC Audomarois) 1 h 16'49 ; 2. Guilbert Hervé (R.C. Arras) 1 h 21'28 ; 3. Matringhen Tony (Athlétisme-club outreau) 1 h 22'06. ■

Félicitations aux personnes de la commune qui ont participé aux différentes courses : Mathis PRUVOST, Nino MOISON, Cédric MIESZCZAK, Yannick PRUVOST, Bertrand SGARD, Guillaume BRUNIN, Geoffrey MARCQ, Antoine PEQUEUX, Audrey PINEAU et Hélène EUGENE,

Ainsi qu'à nos institutrices du RPI : Isabelle BEAUDRAP et Marie DECROOCQ.

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



### Remerciements à :

- Mr Francis LUTTRINGER, porte drapeau,
- Mme Marie DECROOCQ, Directrice du RPI Bazingshen-Audinghen qui donne aux enfants le goût du devoir de mémoire,
- Les enfants qui ont fleuri la tombe du Sergent KEYMER et le monument aux morts,
- Mr Philippe EBEL, pour sa participation musicale



**ATTENTION** : À compter du 17 juin 2013, nouveau mode de collecte des déchets mis en place par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Merci de prendre connaissance des 2 pages suivantes avec les dates des réunions d'informations. Pour tout renseignement, appelez le Numéro vert : 0800 88 05 07.



## REUNIONS D'INFORMATION

Afin de vous présenter ces nouvelles modalités de fonctionnement, une démonstration vous sera faite lors d'une réunion publique.

Ces réunions se dérouleront dans les communes suivantes à partir de 19h00 :

**Le jeudi 06 juin 2013 à la salle des Fêtes d'Audinghen:** sont conviés les habitants de Tardinghen, Audinghen, Bazinghen et des secteurs de Raventhun et Slack pour la commune d'Ambleteuse

**Le vendredi 07 juin 2013 à la salle des Fêtes de Saint-Inglevert :** sont conviés les habitants d'Audembert, Herveilinghen et Saint-Inglevert

**Le lundi 10 juin 2013 à la salle Simone Signoret de Marquise:** sont conviés les habitants de Marquise, Offrethun, Beuvrequen, Leulinghen-Bernes et des secteurs de Elinghen pour la commune de Ferques et Wioves pour la commune de Rétzy



Pour tout renseignement, appelez le numéro vert: 0800 88 05 07

PNIS 04.13

## A compter du 17 JUNI 2013



DE NOUVELLES HABITUDES POUR LA  
COLLECTE DES DECHETS



## Les communes ou secteurs concernés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Raventhun sur la commune d'Ambleteuse - Tardinghen - Saint-Inglevert	Audembert Offrethun - Sur la commune de Marquise - Parc d'Activités, Ledquent, Clocheville, Les Calhaudes, Bloquinghen, Biecoquecques, Hardenthun	Raventhun et Slack sur la commune d'Ambleteuse, Audinghen (Village), Tardinghen, Wivres sur la commune de Réty	Audembert, Henvellinghen, Bazinghen, Beuvrequeu	Elinghen sur la commune de Ferques, Leulinghen-Bernes, Bazinghen, Beuvrequeu

ordures ménagères

emballages ménagers

### A COMPTER DU 17 JUIN

Les communes ou les secteurs mentionnés dans le tableau ci-dessus seront collectés par une benne mono-opérateur c'est-à-dire que la prise des conteneurs s'opérera par un bras articulé, piloté par le conducteur du camion.

Afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de ce nouveau mode de collecte, quelques consignes simples sont à respecter.

Ce qu'il faut faire:



Votre bac doit être présenté côté ouvrant dirigé vers la route, éloigné de 80cm de tout obstacle, et mis au bord du trottoir

Ce qu'il ne faut pas faire:



Aucun déchet à l'extérieur, au dessus et à côté de votre bac

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les nouveaux horaires de la bibliothèque :

**mercredi et vendredi de 16 H à 19 h.**

Depuis la mise en réseau des bibliothèques de la Terre des 2 Caps, vous pouvez consulter la disponibilité des livres sur le portail : [www.biblio2caps.fr](http://www.biblio2caps.fr). Vous pouvez également consulter le site pour vous tenir informé des animations culturelles proposées par les bibliothèques.

Article et photo de la Voix du Nord du 14 mai 2013 :



## ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Notre commune a aujourd'hui trop peu d'assistantes maternelles. Les jeunes couples qui arriveront prochainement au domaine de l'Abbaye, route du Bédât, recherchent des assistantes maternelles, de préférence sur la commune. Si vous souhaitez devenir assistante maternelle agréée, je vous invite à vous faire connaître en mairie, nous vous orienterons sur les démarches et vous mettrons en relation avec les parents intéressés.

## ANNIVERSAIRE DE MME DENISE DELAPLACE

Article et photo de la Voix du Nord du 27 mai 2013

**BAZINGHEN**

# Denise Delaplace-Lemaire, 90 ans tout en douceur...

**Denise Delaplace-Lemaire a reçu une bien agréable visite à l'occasion de ses 90 ans.**

Sa famille était réunie autour d'elle et s'y sont joints les élus de Bazinghen, parmi lesquels Raphaël Delattre, maire, Marie-Madeleine Garcia et Guy Gressier, adjoint, ainsi qu'Edith Pierru, secrétaire.

Denise est née à Raventhun, près d'Ambleteuse. Elle a grandi à Bazinghen et c'est en 1945 qu'elle se mariait avec Fernand, maçon de son état.

De leur mariage sont nés Roger, Gérard, Nadine, Francine et Brigitte. Qui lui ont donné cinq petits-enfants.

**Ses enfants autour d'elle**

Denise Delaplace a vécu auprès de ses enfants, qui ont grandi autour d'elle. Ils l'ont toujours vue travailler et s'occuper de son jardin, disent-ils en chœur.

La vie n'a pas été toujours facile pour elle. Veuve à 51 ans, elle a



**Denise Delaplace était entourée des siens, enfants et une partie de ses petits enfants, pour fêter ses 90 ans.**

continué à prendre soin de sa famille avec un amour sans faille. Aujourd'hui, elle vit avec Nadine et Gérard et l'on peut dire que sa vieillesse est heureuse, choyée et attentionnée.

Elle a aussi reçu la visite de son amie Marguerite, qui quant à elle, fêtera ses 90 ans l'an prochain. Les deux femmes ont échangé bien des sourires et par les yeux, une complicité intacte.

Bazinghen comptait 260 habitants et 26 fermes lorsque Denise était enfant. Elle en compte aujourd'hui un peu plus de 420 pour 12 fermes...

Bien des événements se sont produits tout au long de sa vie. Elle a vu le monde évoluer...

Même si les aléas de l'actualité ne la passionnent plus, elle vit bien, en témoignant son sourire et son élégance. ■

## VIE ASSOCIATIVE

### - Le Bazing

- **Sortie pédestre chaque 2<sup>ème</sup> dimanche du mois** – Le point de rendez vous est donné place de la mairie à 8h30. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association.  
Le stationnement des véhicules des randonneurs se fait de préférence sur le parking à l'entrée du village, près des terrains de pétanque.
- **Le samedi 13 juillet 2013** : fête de la bastille,

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN

Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : [bazinghen.mairie@wanadoo.fr](mailto:bazinghen.mairie@wanadoo.fr) / site internet : [www.bazinghen.fr](http://www.bazinghen.fr) / Facebook : Commune de Bazinghen

## - Comité des fêtes

- **Le dimanche 28 juillet 2013** : braderie brocante (bulletin d'inscription ci-joint), ball trap,
- **Le samedi 7 septembre 2013** : Visite du Louvres Lens

## - Le Club de l'Age d'Or

- Le Club de l'âge d'or se retrouve à la salle communale le 3<sup>ème</sup> mercredi après-midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

## ECOLE DE LA HAUTE TERRE

### Les activités du RPI Audinghen Bazinghen

**Cours de Zumba** à la salle communale de Bazinghen :

chaque **lundi, un seul horaire : 19h à 20h,**  
sauf pendant les grandes vacances scolaires.

Participation demandée : **3 € / personne.** Places limitées.

**Dimanche 30 juin 2013** : Kermesse des écoles à Audinghen. Programme de la journée :

- 11h : spectacle des élèves,
- 15h : distribution des prix,
- Jeux divers pour enfants et adultes,
- Restauration le midi uniquement
- 18h : fin

Menu adulte : saucisse-frite ou merguez-frites + tarte : 8 €

Menu enfant : saucisse ou merguez + frites + glace : 6 €

## Réforme des rythmes scolaires

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite, une nouvelle organisation de la journée et de la semaine scolaire est mise en place dans le premier degré. Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, paru le 16 janvier 2013, précise que la réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013 ou 2014. Le RPI Bazinghen Audinghen mettra en vigueur cette réforme dès la rentrée de septembre 2013.

Pour préparer au mieux cette année, une réunion d'information s'est tenue le 16 mai 2013 à 18h15 à Audinghen auquel les parents d'élèves étaient conviés. Mme DECROOCQ reste à votre disposition au besoin.

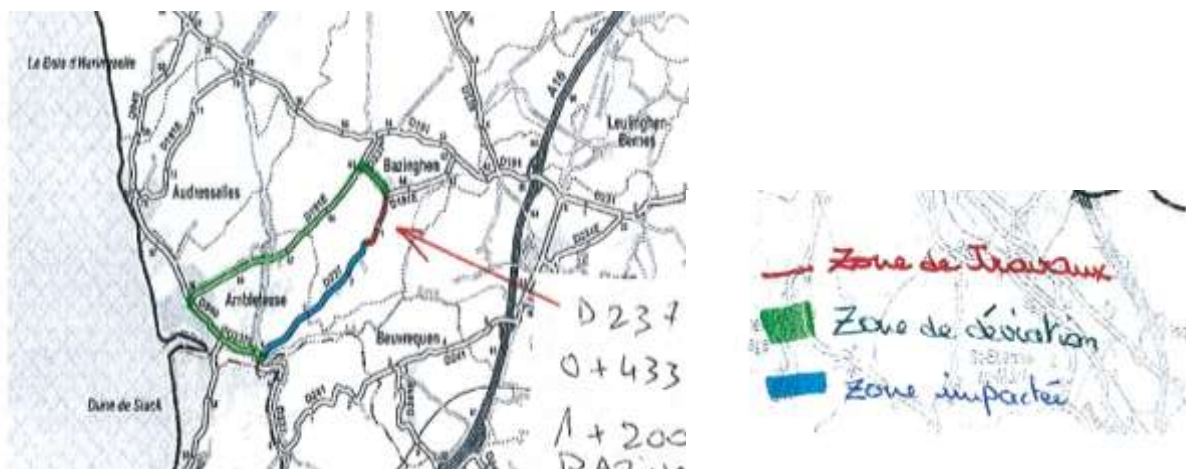
Les effectifs de notre RPI sont en constante augmentation :

	Bazinghen	Audinghen	Total
Année scolaire 2010/2011	29	47	76
Année scolaire 2011/2012	31	55	86
Année scolaire 2012/2013	33	55	88

**Nous devons toutefois rester mobilisés et attentifs. C'est pourquoi, si vos enfants sont en âge d'intégrer l'école, je vous invite à vous rapprocher de Mme Marie DECROOQ, directrice du RPI au 03.21.92.93.17, de préférence le mardi, jour de la décharge administrative.**

Je rappelle la **gratuité** de l'école primaire communale. De plus, il existe un ramassage scolaire, une garderie le matin et le soir (0.30 € le ¼ d'heure) ainsi qu'une cantine dans chaque commune (**3.20 € le repas**).

## TRAVAUX DE REPROFILAGE SUR RD237



Des travaux de reprofilage de voirie seront réalisés sur la RD237 du PR 0+343 au PR 1+200 , soit du Village jusqu'au 2<sup>ème</sup> virage en partant vers Otove. Ce chantier sera réalisé par le Département du Pas de Calais, durant 2 jours dans la période du 10 au 14 juin 2013. Un arrêté de voirie a été pris dans ce sens avec interruption de circulation et déviations. Merci de respecter les consignes pour la bonne exécution des travaux.

## CINQ MILLE ARBRES PLANTÉS POUR RENFORCER LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE



Article : Voix du Nord publié le 27 avril 2013 par Céline RUDZ

Trois exploitations agricoles, sur les 12 que compte la commune, sont concernées. « L'objectif est de renforcer le maillage écologique afin d'assurer une meilleure circulation des espèces, des plus petites comme le papillon jusqu'aux plus grandes comme le chevreuil », précise Pierre Levisse, chargé de mission patrimoine naturel au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.



Ces plantations, qui ont bénéficié de financements européens, ont été réalisées par une quinzaine de membres de l'Association pour l'amélioration de l'environnement du Pays de Marquise (AAEPM). « Ils ont utilisé du paillage biodégradable et des essences locales : saules, prunelliers, groseilliers, bouleaux... détaille Mathieu Boutin, assistant d'études au Parc pour le corridor écologique. Pour atteindre une belle haie de 2 mètres de haut, il faudra attendre entre 7 et 8 ans. »



Deux mares ont également été créées à partir d'un terrain naturel argileux : « Certaines espèces, comme les tritons ou les libellules, en ont besoin pour se constituer une population », poursuit Pierre Levisse. Les mares, en pente douce, font entre 200 et 300 m<sup>2</sup>.

Cinq mille nouveaux arbres devraient être plantés l'année prochaine sur le mont de la Louve, point haut du secteur et situé dans un important couloir de migration.

Photos Commune de Bazinghen – Inauguration du 27 avril 2013

## PASSEPORT

Pour rappel, les passeports biométriques se font en mairie de Marquise, et uniquement sur rendez vous. Les horaires d'ouverture du service sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, sauf le mercredi et le samedi. Attention : votre carte nationale d'identité doit être valide pour faire la demande de passeport. Contact : Mme Sabrina WARMEL 03.21.10.65.60.

## SORTIE DE TERRITOIRE

Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents, **est supprimé depuis le 1er janvier 2013.**

Désormais, l'enfant – qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen, et la Suisse).
- soit son passeport
- soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr).

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme [l'Algérie](#), la Bosnie-Herzégovine ou [le Maroc](#), peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie de territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie



## MAIRIE

La mairie sera fermée du 5 **août 2013 au 25 août 2013** inclus pour congés annuels.  
Prochaine permanence de mairie : **le mardi 27 août 2013.**

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le jeudi de 16h à 19h**. Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 03.21.92.93.00 le mardi après midi, le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. **En cas d'urgence**, vous pouvez joindre Mr Raphaël DELATTRE, maire au 06.74.95.20.47 ou Edith PIERRU, secrétaire de mairie au 06.76.26.00.09.

Le Maire,  
Raphaël DELATTRE